



DIRECCTE de Picardie

DR Pôle emploi Picardie

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN PICARDIE EN FEVRIER 2014

Avertissement :

Les données présentées concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi.

La notion de demandeurs d'emploi inscrit à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi ...

Demandeurs d'emploi de catégorie A (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et personnes sans emploi)

Fin février 2014, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle emploi s'établit à 112 057 en Picardie correspondant à une hausse de 0,2% par rapport au mois dernier (+ 247 personnes) et + 3,1% sur un an. En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A connaît une hausse de 0,9% par rapport à fin janvier 2014, et s'accroît de 4,7% annuellement.

Le département de la Somme enregistre ce mois-ci la plus forte évolution avec une progression de 0,5% des inscrits en catégorie A (+ 164 personnes) contre + 0,2% dans l'Oise (+ 76 personnes). Le département de l'Aisne quant à lui connaît une stabilité.

Dans la région, l'augmentation des inscrits en catégorie A est plus significative pour les femmes dont le nombre progresse de + 0,3 % contre seulement + 0,1% pour les hommes alors qu'en évolution annuelle le nombre d'hommes en demande d'emploi (catégorie A) a progressé un peu plus vite : +3,6% contre +2,7% pour les femmes.

De même, ce sont les plus de 50 ans qui progressent le plus avec une hausse du nombre d'inscrits de +1,1% sur un mois contre +0,1% pour les individus âgés de 25 à 49 ans et une baisse de -0,4% pour les moins de 25 ans. Ce sont également les plus âgés qui ont connu la plus forte croissance annuelle des inscrits : + 12,4% contre +2,1% pour les 25 à 49 ans. Les moins de 25 ans ont à l'inverse enregistré une baisse de -2,9% sur un an.

Demandeurs d'emploi de catégorie ABC (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, personne sans emploi ou exerçant une activité réduite)

Le nombre des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC s'établit à la fin février 2014 à 166 369 dans la région. Le chiffre reste stable mensuellement et progresse de 3,5% sur un an. Au niveau national, la hausse mensuelle est de 0,2%, soit +4,8% sur un an.

Fin février 2014, le département de la Somme enregistre une baisse du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie ABC de -0,3% (-126 personnes), la situation de l'Aisne reste stable et l'Oise enregistre une augmentation de +0,1% (+73 personnes).

La situation des femmes reste stable alors que les hommes enregistrent une baisse de -0,1%. La progression annuelle des inscrits en catégories ABC est plus élevée pour les hommes (+4,1%) que pour les femmes (+2,9%).

Alors que les jeunes de moins de 25 ans diminuent de -0,7% (-2,9% sur un an), et les 25-49 ans de -0,1% (+2,9% sur un an), les 50 ans et plus progressent +0,9% en un mois. Ils représentent la catégorie d'âge dont l'effectif a le plus progressé en un an (+11,8%) en catégorie ABC.

Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie ABC inscrits depuis un an et plus a continué de progresser au mois de février 2014. Ils sont 279 personnes de plus, soit + 0,4% par rapport au mois de janvier dernier et +10,6 % par rapport à février 2013. En revanche, les inscrits depuis moins d'un an ont baissé de -0,4% (ie. - 340 personnes) ce mois-ci, enregistrant une baisse annuelle de -2,1%.

Les entrées et sorties de Pôle emploi

En Picardie, les entrées à Pôle Emploi en catégorie ABC augmentent de +5,1% sur un an, une hausse portée par les premières entrées, celles suite à un licenciement économique ou à une reprise d'activité.

Parallèlement, les sorties de catégorie ABC augmentent de 10,9% sur un an. Cet accroissement est dû principalement à ceux enregistrés par les radiations administratives, les entrées en stage et les reprises d'emploi déclarées.

Les offres collectées par Pôle emploi

En Picardie, les offres d'emploi collectées par Pôle emploi progressent de +12,7% sur un an. Cette hausse concerne les offres dites durables (+31,0%) et les offres temporaires (+8,8%). En revanche, les offres occasionnelles diminuent de -22,7% ces douze derniers mois.

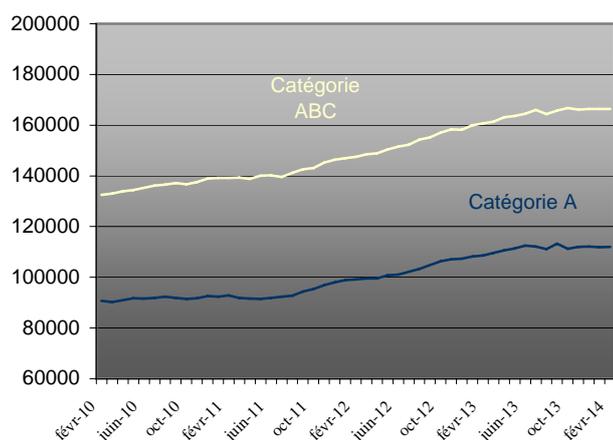
La prochaine publication des statistiques mensuelles du marché du travail en région Picardie en mars 2014 paraîtra le 25 avril 2014 à 18 heures.

DIRECCTE de Picardie

DR Pôle emploi de Picardie

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN PICARDIE EN FEVRIER 2014

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi
Catégories A et ABC (en cvs)



Fin février 2014, la région Picardie compte 112 057 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, soit une augmentation de +0,2% par rapport à janvier dernier, et une hausse annuelle de +3,1%. En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A augmente de +0,9% comparé au mois dernier et enregistre une hausse annuelle de +4,7%.

Par ailleurs, la Picardie compte 166 369 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC, chiffre stable par rapport au mois précédent, et en progression de +3,5% en un an. Au niveau national, les évolutions mensuelles et annuelles sont également défavorables (+0,2% sur un mois, +4,8% sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Données cvs	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Picardie					
Catégorie A	108 647	111 810	112 057	0,2	3,1
Catégorie BC*	52 124	54 620	54 312	-0,6	4,2
Catégorie ABC	160 771	166 430	166 369	0,0	3,5
Catégorie D*	7 837	9 117	9 024	-1,0	15,1
Catégorie E*	10 308	11 984	12 043	0,5	16,8
Catégorie ABCDE	178 916	187 531	187 436	-0,1	4,8
France métropolitaine (CVS-CJO)					
Catégorie A	3 197 900	3 316 200	3 347 700	0,9	4,7
Catégorie BC	1 514 700	1 613 700	1 590 100	-1,5	5,0
Catégorie ABC	4 712 600	4 929 900	4 937 800	0,2	4,8
Catégorie D	260 800	281 300	283 500	0,8	8,7
Catégorie E	349 700	386 500	390 400	1,0	11,6
Catégorie ABCDE	5 323 100	5 597 700	5 611 700	0,3	5,4

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

(*) Du fait de la faiblesse des effectifs de certaines catégories, les évolutions mensuelles peuvent être heurtées, et doivent être interprétées avec prudence

Information

Chaque année est menée une campagne d'actualisation des coefficients de correction des variations saisonnières (CVS), pour tenir compte de l'évolution de la saisonnalité au cours de la dernière année. Cette campagne conduit à modifier l'ensemble des séries CVS diffusées sur la période janvier 1996-décembre 2013. La même opération est menée au niveau national.

Avertissement

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les radiations administratives prennent effet à la date de leur notification, et non plus à la date du manquement qui les motive. Ce changement de règle a eu un impact à la baisse sur le nombre de radiations administratives et donc le nombre de sorties totales en janvier 2013. A partir du mois de février 2013, le nombre de radiations administratives retrouve, en moyenne, un niveau correspondant à celui qui aurait été observé si les règles n'avaient pas été modifiées.

Par ailleurs, ce changement de règles a modifié la saisonnalité du nombre de radiations administratives. Du fait d'un recul limité pour estimer l'effet de cette nouvelle saisonnalité, la série corrigée des variations saisonnières peut présenter à compter de janvier 2013 un caractère plus heurté que par le passé.

1 - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR DEPARTEMENT

S'agissant de la catégorie A, le nombre de demandeurs d'emploi reste stable ce mois-ci dans l'Aisne. Il varie de +0,2% dans l'Oise (+76 personnes) et de +0,5% dans la Somme (+164 personnes).

Quant à la catégorie ABC, on assiste à une diminution de -0,3% dans la Somme (-126 personnes). La situation de l'Aisne reste stable et l'Oise connaît une augmentation de +0,1% (+73 personnes).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

<i>Données cvs</i>	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Aisne	35 208	36 137	36 144	0,0	2,7
Oise	41 300	42 849	42 925	0,2	3,9
Somme	32 140	32 824	32 988	0,5	2,6
Picardie	108 647	111 810	112 057	0,2	3,1

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie ABC

<i>Données cvs</i>	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Aisne	51 071	52 739	52 731	0,0	3,3
Oise	61 797	64 161	64 234	0,1	3,9
Somme	47 903	49 530	49 404	-0,3	3,1
Picardie	160 771	166 430	166 369	0,0	3,5

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A

En Picardie, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente chez les femmes de +0,3% par rapport au mois dernier, et de +0,1% chez les hommes, ce qui représente encore ces douze derniers mois respectivement +2,7% chez les premières, et +3,6% chez les seconds. Par ailleurs, ce mois-ci les moins de 25 ans enregistrent une baisse de -0,4% (-2,9% sur un an), alors que les 25-49 ans varient de +0,1% mensuellement (+2,1% sur un an), les plus de 50 ans enregistrent une augmentation de +1,1% ce mois-ci (+12,4% sur un an).

Avertissement : En raison de la défaillance dans l'acheminement d'une partie des messages de relance envoyés aux demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation du mois d'août 2013, le nombre des sorties pour défaut d'actualisation enregistrées au mois d'août 2013 a été inhabituellement élevé, ce qui a eu un impact à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits fin août 2013.

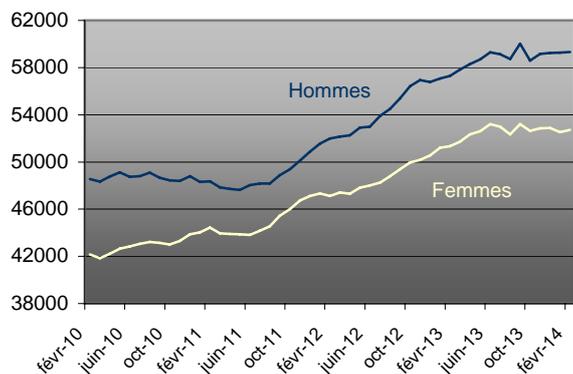
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

Données cvs	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Picardie					
Hommes	57 297	59 267	59 334	0,1	3,6
Femmes	51 350	52 543	52 723	0,3	2,7
Moins de 25 ans	22 509	21 935	21 851	-0,4	-2,9
Entre 25 et 49 ans	64 308	65 617	65 673	0,1	2,1
50 ans et plus	21 830	24 258	24 534	1,1	12,4
Hommes de moins de 25 ans	11 870	11 811	11 601	-1,8	-2,3
Hommes de 25 à 49 ans	33 815	34 597	34 672	0,2	2,5
Hommes de 50 ans et plus	11 612	12 858	13 061	1,6	12,5
Femmes de moins de 25 ans	10 639	10 123	10 250	1,3	-3,7
Femmes de 25 à 49 ans	30 493	31 020	31 001	-0,1	1,7
Femmes de 50 ans et plus	10 218	11 400	11 473	0,6	12,3
Ensemble de la catégorie A	108 647	111 810	112 057	0,2	3,1

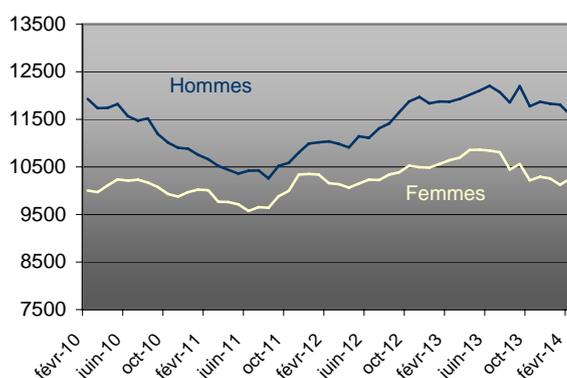
Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

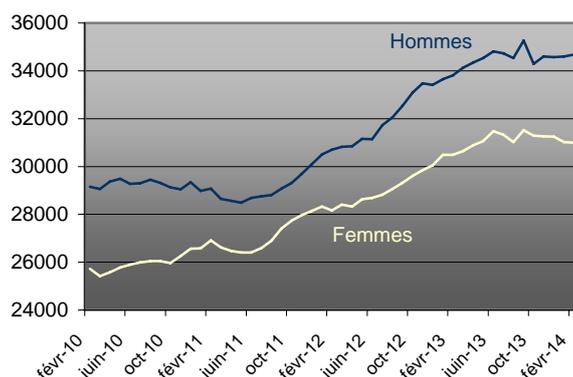
Par sexe (en cvs)



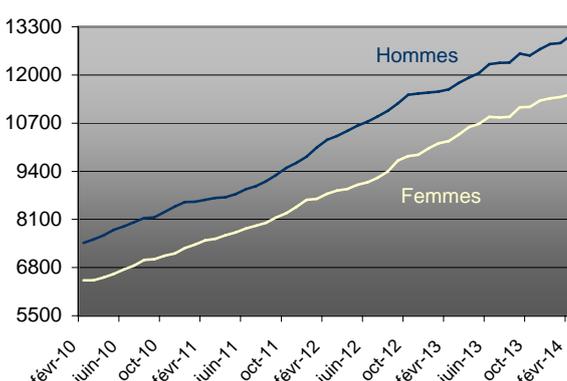
Moins de 25 ans (en cvs)



Entre 25 et 49 ans (en cvs)



50 ans et plus (en cvs)



2.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie ABC

En Picardie, les demandeurs d'emploi de catégorie ABC enregistrent une baisse de -0,1% chez les hommes, tandis qu'ils restent stables chez les femmes (annuellement, +2,9% chez ces dernières et +4,1% chez les hommes). Par ailleurs, les jeunes de catégorie ABC enregistrent un fléchissement mensuel de -0,7% (-2,9% sur un an), les 25-49 ans une baisse moindre de -0,1% (+2,9% sur un an), tandis que les 50 ans et plus connaissent un accroissement de +0,9% ce mois (+11,8% annuellement).

Avertissement : En raison de la défaillance dans l'acheminement d'une partie des messages de relance envoyés aux demandeurs d'emploi lors de la campagne d'actualisation du mois d'août 2013, le nombre des sorties pour défaut d'actualisation enregistrées au mois d'août 2013 a été inhabituellement élevé, ce qui a eu un impact à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits fin août 2013.

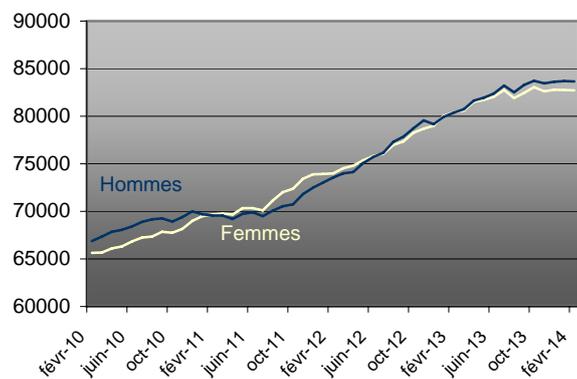
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie ABC

Données cvs	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Picardie					
Hommes	80 381	83 688	83 646	-0,1	4,1
Femmes	80 390	82 742	82 723	0,0	2,9
Moins de 25 ans	32 010	31 317	31 083	-0,7	-2,9
Entre 25 et 49 ans	97 530	100 512	100 376	-0,1	2,9
50 ans et plus	31 231	34 601	34 911	0,9	11,8
Hommes de moins de 25 ans	16 630	16 487	16 278	-1,3	-2,1
Hommes de 25 à 49 ans	48 952	50 777	50 776	0,0	3,7
Hommes de 50 ans et plus	14 798	16 424	16 592	1,0	12,1
Femmes de moins de 25 ans	15 380	14 830	14 804	-0,2	-3,7
Femmes de 25 à 49 ans	48 578	49 735	49 599	-0,3	2,1
Femmes de 50 ans et plus	16 433	18 177	18 319	0,8	11,5
Ensemble de la catégorie ABC	160 771	166 430	166 369	0,0	3,5

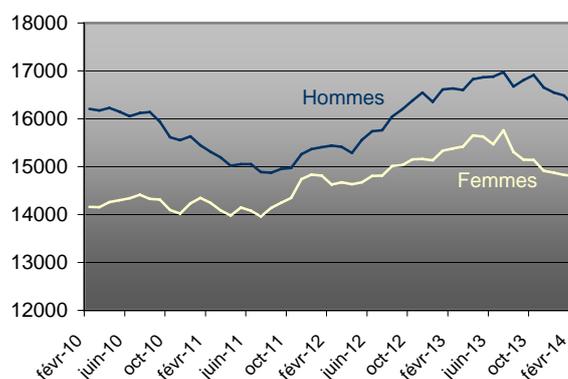
Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

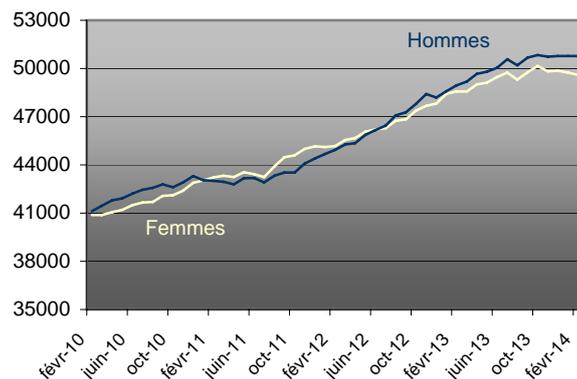
Par sexe (en cvs)



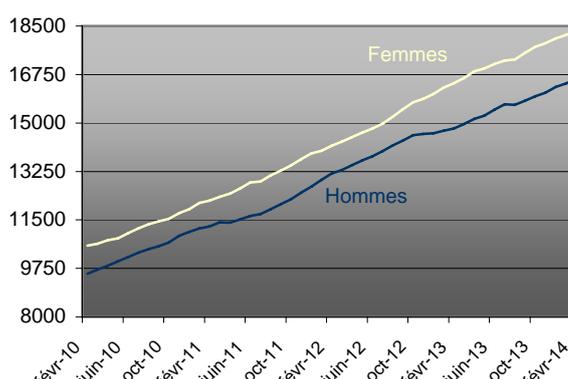
Moins de 25 ans (en cvs)



Entre 25 et 49 ans (en cvs)



50 ans et plus (en cvs)



3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

En Picardie, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie ABC depuis plus d'un an croît de +0,4% (soit +279 personnes) par rapport à janvier dernier, et augmente de +10,6% ces douze derniers mois. Les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an connaissent une évolution inverse ce mois-ci de -0,4% (-340 personnes), soit une évolution annuelle de -2,1%.

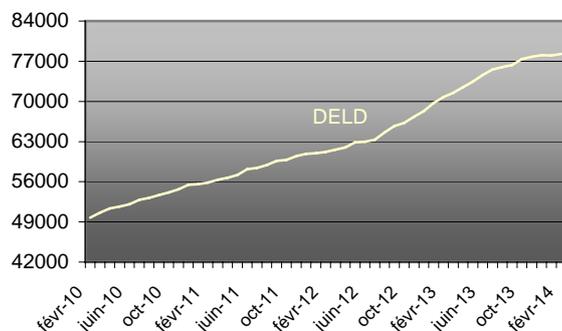
Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi Catégorie ABC

Données cvs	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Picardie					
Moins d'un an	90 014	88 445	88 105	-0,4	-2,1
Un an et plus	70 757	77 985	78 264	0,4	10,6
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (%)	44,0	46,9	47,0		
France métropolitaine (CVS-CJO)					
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (%)	39,8	42,2	42,3		

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

Demands d'emploi inscrits depuis un an et plus (en cvs)



4 - FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE

En Picardie, les entrées à Pôle Emploi en catégorie ABC augmentent de +5,1% sur un an, une hausse portée par les premières entrées, celles suite à un licenciement économique ou à une reprise d'activité.

Parallèlement, les sorties de catégorie ABC augmentent de +10,9% sur un an. Cet accroissement est dû principalement à celles enregistrées pour radiations administratives, entrées en stage et reprises d'emploi déclarées.

Avertissement : Depuis le 1er janvier 2013, les radiations administratives prennent effet à la date de leur notification, et non plus à la date du manquement qui les motive. Ce changement de règle a eu un impact à la baisse sur le nombre de radiations administratives et donc le nombre de sorties totales en janvier 2013. A partir du mois de février 2013, le nombre de radiations administratives retrouve, en moyenne, un niveau correspondant à celui qui aurait été observé si les règles n'avaient pas été modifiées.

Par ailleurs, ce changement de règles a modifié la saisonnalité du nombre de radiations administratives. Du fait d'un recul limité pour estimer l'effet de cette nouvelle saisonnalité, la série corrigée des variations saisonnières peut présenter à compter de janvier 2013 un caractère plus heurté que par le passé.

Entrées à Pôle emploi par motif (catégorie ABC)

Données cvs	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Répartition des motifs	Variation trimestrielle*	Variation annuelle**
Picardie						
Fin de contrat à durée déterminée	3 032	2 905	2 894	20,1	-4,9	-2,7
Fin de mission d'interim	809	891	794	5,5	4,2	1,1
Licenciement économique ⁽¹⁾	374	408	507	3,5	9,5	13,7
Autre licenciement	1 109	1 121	1 066	7,4	-2,3	-1,4
Démission	370	345	341	2,4	2,1	-1,7
Première entrée	844	1 396	1 366	9,5	14,4	61,9
Reprise d'activité	1 043	1 134	1 276	8,9	7,5	10,6
Autres cas	6 337	6 246	6 142	42,7	-3,7	1,9
Ensemble	13 919	14 445	14 386	100,0	-0,6	5,1
France métropolitaine (CVS-CJO)						
Ensemble	494 400	487 500	506 300		-0,3	1,5

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : répartition et variations en %

(1) Y compris les fins de convention de conversion, de PAP anticipé et de CRP

(*) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mois précédents

(**) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mêmes mois de l'année précédente

Sorties de Pôle emploi par motif (catégorie ABC)

Données cvs	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Répartition des motifs	Variation trimestrielle*	Variation annuelle**
Picardie						
Reprise d'emploi déclarée	2 277	3 087	2 530	17,6	1,4	18,9
Entrée en stage	1 059	1 296	1 274	8,9	16,0	27,7
Arrêt de recherche (maternité, maladie, retraite) :	1 044	1 028	1 050	7,3	2,1	0,3
- dont maladie	624	682	773	5,4	13,4	15,4
Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ⁽¹⁾	6 085	5 590	5 931	41,2	-2,2	-4,9
Radiation administrative	1 231	1 644	2 263	15,7	18,4	80,2
Autres cas	1 352	1 471	1 347	9,4	6,0	6,2
Ensemble	13 047	14 115	14 394	100,0	3,6	10,9
France métropolitaine (CVS-CJO)						
Ensemble	461 400	459 200	493 600		2,3	5,4

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : répartition et variations en %

(1) I.e. absences au contrôle

(*) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mois précédents

(**) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mêmes mois de l'année précédente

5 - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA

Données brutes

En Picardie, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA) est de 26 675, ce qui représente 22,7% des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A.

En catégorie ABC, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits et ayant un droit payable au RSA est de 31 764 (soit 18,8% des demandeurs d'emploi de cette même catégorie).

Par ailleurs, les entrées à Pôle emploi en catégorie ABC des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 2 580 (soit 20,5% des entrées de cette même catégorie). Quant aux sorties de Pôle emploi des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA, elles sont de 2 738 ce mois-ci (soit 20,8% des sorties en catégorie ABC).

Demandsurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi

<i>Données brutes</i>	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un an
Picardie				
Catégorie A	24 069	26 544	26 675	10,8
Catégorie B	2 691	2 950	2 994	11,3
Catégorie C	1 963	2 149	2 095	6,7
Catégorie ABC	28 723	31 643	31 764	10,6
Catégorie D	862	1 152	1 180	36,9
Catégorie E	1 829	2 281	2 217	21,2
Catégorie ABCDE	31 414	35 076	35 161	11,9
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A			22,7	
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC			18,8	
France métropolitaine				
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A			19,8	
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC			16,6	

Source : STMT - Pôle emploi, DARES.

Unités : variation en %

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi
Composantes de RSA

<i>Données brutes</i>	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un an
Picardie				
Demandeurs d'emploi en catégorie A				
RSA socle seul	19 065	20 991	21 182	11,1
RSA socle et activité	2 087	2 520	2 455	17,6
RSA activité seule	2 917	3 033	3 038	4,1
Demandeurs d'emploi en catégorie ABC				
RSA socle seul	20 004	21 950	22 114	10,5
RSA socle et activité	3 573	4 230	4 149	16,1
RSA activité seule	5 146	5 463	5 501	6,9

Source : STMT - Pôle emploi, DARES.

Unités : variation en %

Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA
Catégorie ABC

<i>Données brutes</i>	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un an
Picardie				
Entrées				
Entrées des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	2 331	3 215	2 580	10,7
Part dans l'ensemble des entrées			20,5	
Sorties				
Sorties des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	2 185	2 819	2 738	25,3
Part dans l'ensemble des sorties			20,8	

Source : STMT - Pôle emploi, DARES.

Unités : variation en %

6 - OFFRES D'EMPLOI

En Picardie, les offres d'emploi collectées par Pôle emploi progressent de +12,7% sur un an. Cette hausse concerne les offres dites durables (+31,0%) et les offres temporaires (+8,8%), les offres occasionnelles diminuant ces douze derniers mois de -22,7%.

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

<i>Données cvs</i>	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation trimestrielle*	Variation annuelle**
Picardie					
- Emplois durables	1 824	2 288	2 215	4,0	31,0
- Emplois temporaires	2 375	2 679	2 741	10,7	8,8
- Emplois occasionnels	567	466	385	-22,7	-22,7
Ensemble	4 766	5 433	5 342	3,5	12,7
France métropolitaine (CVS-CJO)					
- Emplois durables	98 800	102 800	108 900	-0,4	9,0
- Emplois temporaires	91 700	87 800	83 200	1,3	-9,8
- Emplois occasionnels	27 900	21 000	24 700	-16,5	-14,8
Ensemble	218 400	211 600	216 800	-1,9	-2,2

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

(*) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mois précédents

(**) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mêmes mois de l'année précédente

Encadré 1 - Sources et définitions

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi sont des personnes qui sont inscrites à Pôle emploi, organisme issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assédic.

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- *catégorie A* : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - sans emploi
- *catégorie B* : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
- *catégorie C* : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)
- *catégorie D* : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie ... - sans emploi
- *catégorie E* : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8), catégories définies par arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995. Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées uniquement sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble de la catégorie ABC et non au niveau de chacune d'entre-elles.

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté ou la durée passée sans discontinuité en catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi i.e. dont l'ancienneté sur les listes est supérieure à un an, peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour la catégorie ABC

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive
- le motif de reprise d'activité comprend à la fois le cas où le demandeur d'emploi cherche à reprendre une activité après une interruption d'au moins six mois et, depuis octobre 2005, le cas où l'entrée sur les listes de Pôle emploi a lieu suite à une sortie de stage ou à une fin de congé de maladie ou maternité
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune ventilation, y compris les entrées pour rupture

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle

- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi - le motif d'offre d'emploi raisonnable ayant été ajouté en octobre 2008 – une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à un an suivant la cause
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif «cessation d'inscription pour défaut d'actualisation») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Les offres d'emploi collectées et satisfaites à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises, dont une partie d'entre-elles sont satisfaites. Les statistiques comptabilisent comme satisfaite une offre pour laquelle l'employeur a trouvé une personne pour occuper le poste proposé, indépendamment de la façon dont il a réussi à le pourvoir - grâce à Pôle emploi ou par un autre moyen.

Les offres collectées publiées ici sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2010 et projetés sur l'ensemble de l'année 2011, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1^{ère} étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

La cvs est appliquée au niveau national aux données préalablement corrigées des jours ouvrables (cjo). Elle permet d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques).

2^{ème} étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et généralisé le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés
- de 62 % des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant)
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

À compter de juillet 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Entre juin 2009 et juin 2010, seuls étaient repérés dans les fichiers de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA i.e. les personnes ayant un droit payable au RSA, les personnes ayant un droit au RSA suspendu pendant 4 mois maximum (notamment pour non respect des devoirs qui leur incombent, non renouvellement de déclaration trimestrielle de ressources, dépassement du seuil de ressources, ou parce que la demande est en cours de traitement). Parmi ces demandeurs d'emploi repérés comme ayant des droits ouverts au RSA, certains ne percevront pas le RSA. Les données relatives aux demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA ne seront plus publiées à partir de janvier 2011.

Quatre catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant un droit payable au RSA ;
- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois ayant un droit payable au RSA selon la composante de RSA. Il existe trois composantes de RSA : le RSA socle seul, le RSA socle et activité, le RSA activité seule. Le RSA socle seul bénéficie aux foyers qui n'ont pas de revenu d'activité, il est égal à un montant forfaitaire. Le RSA socle et activité bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Le RSA activité seul bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire. Cette nouvelle composante élargit le champ des bénéficiaires
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1^{er} juin 2009 est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009 ; RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...)
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible, sachant que l'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui :

- 1- n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence
- 2- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours
- 3- a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi ...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_conj/donnees/doc_idconj_14.pdf.